Bons mots du president Dupin.

L'autre jour à la chambre des députés, la sonnette du président s'est fêlée entre les mains du président M. Deschanel. Cette sonnette avait été inaugurée par le président Dupin en 1850.

En voilà un qui savait en jouer de façon prestidigieuse ! Avec quelle énergie et quelle verve il remplissait sa fontion ! Peu d'hommes ont eu l'à-propos aussi vif et l'esprit aussi gaulois. Ses facéties on passé de bouche en bouche, et il est resté, dans le souvenir des Français, comme le type du président des assemblées délibérantes.

Ses " mots " sont demeurés célèbres. Beaucoup sont très connus, trop connus. Il en est pourtant quelques-uns qu'on a toujours plaisir à citer.

C'est lui qui disait à un orateur assez célèbre, qui levait la main pour demander la parole :

—Allez, mon ami, mais ne soyez pas trop longtemps.

Un jour, M. Schœlcher lisait, à la tribune, un long discours que personne n'écoutait. Quelques amis de l'orateur réclamèrent :

—Faites faire silence, monsieur le président.

A quoi Dupin répondit, en caressant mollement le battant de sa sonnette :

—Je puis recommander le silence. C'est aux orateurs à commander l'attention.

Une autre fois, Mgr. Parisis, évêque de Langres, occupait la tribune, et son discours sur l'instruction puplique était souligné par les rires de la gauche.

—Ces rires sont indécents.. dit M. Dupin.

Puis, se penchant vers l'orateur :

—Pardonnez-leur, Seigneur... et continuez.

Le général Lamoricière, interrompu par les clameurs de la gauche, se tournait vers M. Dupin, lui demandant :

—Que disent-ils ?

—Ils ne disent rien, réplique le président. Ils font du bruit ; voilà tout.

En 1850, le lieutenant Valentin occupait la tribune, revêtu de son uniforme, et parlait de manœuvres électorales pratiquées sur des soldats. Son exode étant interminable, quelqu'un lui cria :

—Au fait !

Le député se plaignit au président qu'on voulût " étouffer ses arguments." Alors, Dupin, aux éclats de rire de l'assemblée, commanda d'un air martial :

—Silence dans les rangs !...

Au cours d'une importante séance, Berryer fulminait une de ces philippiques dont l'audace faisait trembler sur leurs bases les institutions chères à la majorité. Dupin, le voyant emballé, sortit sa plus belle voix pour le morigéner suivant la classique formule : " Il m'est impossible de laisser l'orateur prononcer ici des paroles dont la portée dépasse les formes de liberté permise dans cette enceinte "—ou quelque chose d'approchant. Et, immédiatement après, profitant des applaudissements soulevés par son orthodoxe réprimande, il glissait à l'oreille de Berryer, placé au-dessous de lui, cet encouragement malicieux :

—Vas-y, mon vieux, tu es en verve !

Maintenant, c'est au tour de M. Deschanel d'étrenner la clochette neuve. Il s'en acquittera certainement avec esprit, sinon avec malice. Mais il est probable que le baptême sera rude !

GÉNÉROSITÉ IMPÉRIALE.

Un journal allemand raconte qu'une pauvre couturière de Cologne gagnait péniblement sa vie avec une vieille machine à coudre presque hors de service. Cette pauvre femme eut, un jour, l'idée d'envoyer à Guillaume II une adresse pour le prier de lui faire cadeau d'une machine à coudre neuve.

Qu'elle ne fut pas la surprise de la pétitionnaire lorsqu'elle reçut récemment, comme cadeau de l'empereur, une belle machine toute neuve !

S'il s'agissait d'un rouet pittoresque, et non d'une machine à coudre, instrument déplorablement moderne. on croirait, n'est-ce pas, que c'est un vieux conte.

—M. X.., rentre chez lui et interroge son nouveau domestique :

—Est-il venu quelqu'un pendant mon absence ?

—Oui, monsieur... Une grosse dame à l'air désagréable, avec une robe rouge et un chapeau à plumes vertes...

—Mais ce n'est pas quelqu'un, ça.., C'est ma belle-mère !

Avis Puiblc.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de St-Boniface ;

Que la liste des électeurs sera close le seizième jour de mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence sur l'Avenue Provencher, dans la ville de St-Boniface, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut chaque jour hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi le matin et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne desirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

EUG. PARADIS,
Greffier d'Enregistrement,
St-Boniface.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de Woodlands ;

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de Mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence à St. Laurent, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures jusqu'à midi, le matin, et de une heure à quatre heures dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enrégistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par ellemême ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demandes au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'officier Reviseur.

HERMAS CHARTRAND,
Greffier d'Enrégistrement,
St. Laurent.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de LaVérandrye.

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de mai 1899.

Que mon bureau est à la salle municipale dans la Paroisse de Lorette, où on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi, le matin, et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par elle-même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement,
Lorette.

Avis Public

Est donné par les présentes que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division électorale de Carillon ;

Que la liste des électeurs sera close le seizième jour de mai A. D. 1899 ;

Que mon bureau est sur le Lot 490 (quartre cent quatre-vingtdix) de la Rivière Rouge dans le Comté de Ste-Agathe, relevant du bureau de poste de Union Point ;

Et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi le matin et d'une heure à quatre dans l'après midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire la demande à l'officier Reviseur.

J. K. MCMILLAN,
Greffier d'Enrégistrement pour Carillon
Bureau de poste Union Point.

AVIS

Les personnes qui ne sont point naturalisées et qui désirent l'être pourront s'adresser soit par écrit soit verbalement au Secrétaire de l'assosiation iibérale de Winnipeg, 435 rue Main, ou à M. Verhoeven, notaire, qui se chargeront de toutes les demarches etc., nécessaires.